



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIOLENCES URBAINES : MISE EN ŒUVRE DE MESURES ADMINISTRATIVES COMPLÉMENTAIRES DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, 30 juin 2023

A la suite du décès de Nahel survenu le mardi 27 juin 2023 à Nanterre, plusieurs faits de violence ont été recensés dans le Pas-de-Calais.

Afin de préserver la sécurité des biens et des personnes, Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a décidé dès hier la mise en œuvre des mesures suivantes dans l'ensemble du département :

- La détention et l'utilisation des artifices de divertissement, notamment des catégories F2, F3, F4, T2, P1 et P2, sont interdites sur la voie publique par les non professionnels.
- Seules la vente et la mise en œuvre de ces artifices à des usages professionnels par des personnes titulaires de l'agrément préfectoral correspondant sont autorisées durant cette période.
- La distribution, la vente et l'achat de carburant sont interdits dans tout récipient transportable.

Ces mesures sont renforcées dès maintenant dans l'ensemble du Pas-de-Calais :

- Le transport et l'usage de produits d'acides, de produits inflammables, chimiques ou explosifs à titre non professionnel sont interdits sur le domaine public.
- La détention et le transport d'armes de toutes catégories d'armes ou d'objets pouvant constituer une arme par destination sont interdits sur le domaine public. Par dérogation, les tireurs sportifs invités au concours de tir qui a lieu dans la commune du Touquet Paris-Plage depuis le jeudi 29 juin 2023 sont autorisés à transporter leurs armes de tir sportif sous réserve d'être en mesure de présenter leur convocation nominative à ce concours.

L'ensemble de ces interdictions est applicable jusqu'au lundi 3 juillet 2023, 8h.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)